

APPEL A PROJET
« Les Trophées de
l'attractivité »
2026

Pôle Attractivité des Métiers

I - Contexte

La région Normandie fait actuellement face à une démographie déficitaire qui impacte déjà le secteur de la santé et ses ressources humaines disponibles sur le territoire :

- Augmentation des besoins liée au vieillissement de la population ;
- Départs en retraite programmés du secteur ;
- Difficultés de recrutement ;
- Turn-over et absentéisme élevés.

Des contrastes infrarégionaux nécessitent d'envisager des approches territorialisées, les arrondissements de Rouen, de Caen et du Havre concentrant en effet 47 % des personnes travaillant dans le secteur sanitaire et social en région. Ces bassins souffrent donc de forte concurrence entre les établissements, là où le reste de la Normandie souffre d'une pénurie de candidats.

Les défis qui attendent la Normandie en matière de santé dans les années qui viennent sont majeurs, tant en termes de démographie médicale, de vieillissement de la population que de transition écologique. Le [Projet régional de santé 2023-2028](#) prévoit comme priorité d'action N°10 de « Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires » : agir en faveur des futurs professionnels de par l'amélioration de la qualité de vie des étudiants en santé ; accompagner les installations de professionnels ; développer les nouvelles pratiques et les nouveaux métiers en santé en misant sur le levier de la formation ; améliorer la qualité de vie et les conditions de travail ; fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie ; promouvoir le travail entre pairs et la mixité d'exercice ; soutenir les soignants face aux tensions du système de santé.

Une charte d'engagement envers l'attractivité des métiers de santé a été signée par l'ARS Normandie, la Préfecture de Région, la Région Normandie, l'Assurance Maladie, France Travail et les 5 départements. L'ensemble des partenaires s'engagent à déployer les actions figurant dans une feuille de route dédiée.

Dans le cadre de cette feuille de route, et afin d'encourager l'attractivité d'instituts de formation ou d'établissements, et de favoriser le recrutement et la fidélisation des étudiants et des professionnels, l'ARS Normandie a souhaité déployer en 2026, pour la 3^{ème} année, un appel à projet : les « Trophées de l'Attractivité ».

Ainsi, environ 10 projets innovants seront soutenus et promus lors d'évènements organisés par l'ARS Normandie.

L'ARS souhaite ainsi valoriser par ce dispositif les établissements ou instituts de formation qui développeront une action sur l'attractivité et les initiatives originales locales.

II - Cahier des charges de l'AAP Trophées de l'Attractivité

Sont concernés par cet appel à projets :

- Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux localisés en région Normandie ; sous compétence exclusive ou conjointe ARS ; publics ou privés.
- Les instituts de formation et écoles normands délivrant un diplôme, une certification, ou un titre en santé.

1. Orientations régionales et critères de sélection

Cet appel à projet vise à promouvoir les initiatives régionales originales ayant pour projet d'améliorer l'attractivité des établissements ou des instituts de formation (marque employeur, évènementiel, partenariats) ...

Il s'agit d'obtenir un financement afin de créer un projet ayant pour but de générer des recrutements (ou des inscriptions), des visites de candidats, d'améliorer la marque employeur. Les établissements devront mettre en place un projet ancré localement (attractivité territoriale) et adressé à un public spécifique ayant pour but de pourvoir des postes en tension (attractivité métier). Des partenariats peuvent être initiés avec des acteurs locaux de l'emploi ou de la formation professionnelle.

Critères de sélection :

- Profil des recrutements visés (professions les plus en tension)
- Nombre de candidats ciblés
- Action ancrée sur le territoire
- Originalité du concept
- Avis favorable des représentants du personnel
- Lettre d'intention ou convention de partenariat (le cas échéant)

Des projets communs à plusieurs établissements, ou instituts, pourront être acceptés.

Une priorisation des dossiers de candidature sera réalisée par les équipes de l'ARS de Normandie en fonction des critères indiqués ci-dessus. Les dossiers dont les demandes de financement ne respectent pas les critères prévus ne seront pas retenus.

2. Financement :

Le financement de l'ARS s'élèvera au maximum à 10 000€ par projet, quel que soit le montant du projet.

En fonction du volume des candidatures présentées, un arbitrage sera réalisé par l'ARS en fonction des critères énoncés ci-dessus, à l'occasion d'un comité de sélection. Si le volume de

financement de l'ensemble des projets sélectionnés ne permet pas d'atteindre l'enveloppe de 100 000€, d'autres projets pourront être financés jusqu'à l'atteinte du plafond de l'enveloppe.

3. Comité de Sélection :

Le comité de sélection sera réuni courant juillet et août 2026, il comprendra :

- Des membres des délégations départementales de l'ARS
- Des référents établissements de l'ARS
- Equipe Attractivité des métiers

L'ARS se réserve le droit de consulter des partenaires extérieurs intéressés au sujet (Région Normandie, Agence régionale de l'attractivité, France Travail, Anap, ANFH, OPCO Santé...) Des projets pourront être transmis à des partenaires si d'autres possibilités de financement ou de coopération sont possibles.

4. Calendrier :

- Lancement de l'appel à projets : 15 mars 2026
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 30 juin 2026
- Instruction des dossiers : juillet août 2026
- Conventionnement et délégation des crédits : à partir de septembre 2026

III – Cofinancements ou autres leviers d'action possibles

Des partenaires peuvent être sollicités dans le cadre de l'élaboration des projets des établissements.

1. Les appels à projets normands FSE +

La Région Normandie porte plusieurs appels à projets issus de fonds européens visant à augmenter le niveau de qualification des normands (pour améliorer leur employabilité), mais aussi de professionnaliser et de coordonner l'offre des acteurs de l'orientation et de la formation.

- AAP « opération thématiques et/ou locales pour la découverte des métiers, des filières et des formations (FSE+) »

Cet appel à projets, dont les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 31 décembre 2026, a un taux maximum de financement de 60% du montant global et le montant de l'aide FSE+ ne peut être inférieur à 20 000€.

Dans le cadre de cet AAP, les actions éligibles sont :

- Des actions de production et de diffusion de ressources pédagogiques thématiques visant l'information et la découverte des métiers et des formations,
- Des actions locales, d'information et de sensibilisation sur les métiers, les filières et les formations à destination d'un ou plusieurs publics concernés,
- Des actions locales, visant à renforcer la découverte des métiers par la mise en relation des publics avec le monde professionnel en privilégiant la présentation et/ou la pratique des gestes professionnels

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant cet appel à projet sur la page [Orientation, formation, emploi - Europe en Normandie](#)

- AAP « orientation et découverte des métiers : opérations à rayonnement régional (FSE+ 21-27)

Cet appel à projets, dont les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 31 décembre 2027 concerne des projets visant l'information et l'accompagnement des publics sur la connaissance des métiers, des filières régionales et des formations associées. Ces opérations doivent être à rayonnement régional.

Le taux maximum de l'aide FSE + est de 60% et le montant de l'aide FSE+ ne peut être inférieur à 100 000€.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant cet appel à projet sur la page [Orientation, formation, emploi - Europe en Normandie](#)

A toutes fins utiles et pour permettre l'optimisation des ressources financières de tous, les projets dans le cadre de leur instruction pourront être transmis aux équipes de la Région Normandie pour avis.

Des demandes de co-financement, au titre de l'un de ces appels à projets régionaux et de l'AAP Trophées de l'attractivité, sont possibles et seront conjointement étudiées par les équipes de l'ARS et de la Région Normandie.

2. L'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie

Les actions de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie s'inscrivent pleinement dans le cadre de la charte régionale en faveur de l'attractivité des métiers de la santé signée en 2024 signée par l'ARS et ses partenaires.

L'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie a pour mission d'informer sur les métiers, de conseiller les normands dans leur projet d'orientation, de s'engager aux côtés des entreprises pour faire connaître leur métier et d'animer, coordonner et outiller les professionnels de l'orientation.

Elle déploie également en région un réseau de coordonnateurs pour être au plus près des territoires de façon efficace et adaptée à leurs besoins.

Enfin, L'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie innove avec tous les acteurs de l'orientation afin de mettre à disposition des outils ludiques en matière d'informations métiers et d'orientation à destination des publics et des équipes de conseillers, de formateurs ou d'enseignants.

Elle développe donc ses actions sur l'ensemble de la Normandie, au plus près des territoires, à destination du grand public et des professionnels et développe de nombreux partenariats. L'Agence régionale de l'Orientatation et des Métiers propose une programmation et des interventions variées tout au long de l'année en Normandie :

- Le [Salon régional de l'orientation et des métiers](#), temps fort annuel de l'orientation
- Les [métiers en tournée](#), en partenariat avec les acteurs des territoires dans lesquels l'événement fait étape tout au long de l'année.
- La [compétition des métiers en Normandie - WorldSkills France](#) : l'Agence constitue et accompagne l'équipe normande qui participe aux différentes compétitions.

L'Agence œuvre au rapprochement du monde économique normand avec les publics afin de renforcer l'orientation tout au long de la vie. Elle s'engage ainsi dans une relation privilégiée avec les entreprises au travers de la plateforme destination-metier.fr et permet ainsi aux publics :

- D'effectuer des stages de découverte et/ou des stages en voie professionnelle ou d'études dans les structures normandes
- De rencontrer des ambassadeurs métier et des ambassadeurs formation
- De s'informer sur les métiers et les formations.

Les projets portant sur l'élaboration de parcours de stage, d'information sur les métiers ou les formations, ou encore de communication à travers des vidéos pourront être adressées à l'agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie dans le cadre de leur élaboration.

A toutes fins utiles et pour permettre l'optimisation des ressources financières de tous, les projets dans le cadre de leur instruction pourront être transmis à l'agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie pour avis.

3. Autres appuis existants

Si les tensions en personnel dans les établissements sont liées à des facteurs externes (démographie déficitaire, manque d'attractivité de certaines formations ou spécialisation...), les établissements ont néanmoins la possibilité de travailler leur attractivité afin de se différencier des autres, de faciliter leurs recrutements, et de fidéliser leur personnel : marque employeur, recrutement, intégration, fidélisation...

Les partenaires de l'ARS proposent déjà aux établissements du secteur des outils et accompagnements dédiés à l'amélioration de l'attractivité :

Ainsi, l'ANAP propose un outil [d'Autodiagnostic Attractivité et Fidélisation](#) qui permet de cartographier la situation d'un établissement et d'identifier les attentes des professionnels. L'ANAP fournit également des pistes d'actions pour élaborer sa marque employeur, attirer et fidéliser les talents. Également, une [boîte à outils](#) est mise à disposition, composée de fiches pratiques donnant des clés pour adopter les bases d'une politique RH attractive afin de recruter les talents et de fidéliser les équipes (Faire rayonner sa marque employeur pour générer des candidatures et fidéliser ; Optimiser son recrutement pour développer un avantage concurrentiel ; Soigner l'accueil et l'intégration pour faciliter l'engagement ; Bâtir une politique de fidélisation des équipes en vue d'un management durable).

Egalité professionnelle, qualité de vie et des conditions de travail, charge de travail, bien-être au travail etc... font partie de leviers à travailler pour améliorer l'expérience collaborateur et améliorer l'attractivité d'un établissement. L'ANACT déploie un ensemble [d'outils et de jeux](#) dans ces domaines.

III – Modalités de dépôt et suivi de l'AAP

1. Suivi de l'AAP :

L'établissement bénéficiaire d'un financement dans le cadre de cet appel à projet devra répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée dans le cadre d'un contrôle financier et d'une évaluation finale. Les établissements pourront ainsi être amenés à produire une évaluation quantitative et qualitative des résultats des actions financées.

L'établissement s'engage en outre à transmettre toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle de la réalité et de la validité des dépenses.

2. Obligations de communication :

Les candidats dont les projets sont retenus s'engagent à valoriser le financement de l'ARS Normandie dans toutes leurs actions de communication (affiches, plaquettes, communiqué et dossier de presse, articles, réseaux sociaux, signalétique...).

A ce titre, ils doivent :

- faire apparaître sur tous leurs supports de communication la mention explicite suivante : avec le soutien de l'ARS Normandie, dans le cadre de l'appel à projet « Attractivité en ES et ESSMS » Les Trophées de l'attractivité 2026 ».
- faire apparaître sur tous leurs supports de communication le logo de l'ARS Normandie (les supports seront adressés au service communication de l'ARS Normandie : ars-normandie-communication@ars.sante.fr). A cet effet, un guide d'utilisation du logo et sur les obligations de communication est adressé aux lauréats.

Une cérémonie de remise des Trophées de l'Attractivité sera organisée entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2026 en Normandie. Les établissements lauréats s'engagent à venir présenter leur projet et récupérer leur prix.

3. Modalités de dépôt :

Chaque établissement ou institut ne pourra déposer qu'un seul dossier en réponse à l'appel à projet « Trophées de l'Attractivité ».

Un dossier de candidature est à déposer sur la page <https://www.stars-fir.fr>, en choisissant le cadre de financement : « 2026_NOR_DAMTN-RH_AAP Trophées ».

Une aide à la saisie est publiée avec le cahier des charges de l'appel à projets et figure sur le site internet de l'ARS Normandie.

Les objectifs poursuivis par les projets, les explications et justifications à l'origine de la démarche devront être saisis directement sur le site www.stars-fir.fr.

Les dossiers de candidature devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Budget global du projet
- Devis correspondant à chaque dépense
- RIB daté et signé à jour

Les dossiers seront considérés non-recevables en cas de :

- Incomplétude du dossier ;
- Non-respect de la date limite de dépôt ;

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 30 juin 2026.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact auprès de l'équipe en charge du dossier :

ARS de Normandie

Pôle Attractivité des Métiers / Direction de l'attractivité des métiers
ars-normandie-attractivite-metiers@ars.sante.fr



ARS Normandie

Esplanade Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035

14050 Caen Cedex 4

www.normandie.ars.sante.fr

